



N° Spécial licences-assurances 2019

ÉDITO

Se licencier, c'est participer à l'effort mené depuis la création de nos sports pour les faire découvrir à d'autres, les pratiquer plus facilement en bénéficiant de l'expérience de tous, sur des sites négociés et autorisés, équipés pour une pratique plus sûre. C'est bénéficier de formations, d'informations, de conseils, d'actions menées à tous les niveaux pour notre communauté des visiteurs de l'air.

Merci à tous ceux qui contribuent, en prenant leur cotisation, à faire vivre nos sports et qui se réunissent à travers le réseau de nos écoles et de nos clubs dont l'action est utile à tous. Merci particulièrement à ceux qui s'impliquent pour pérenniser et faire reconnaître nos activités à tous les niveaux.

Véronique Gensac

COMMENT FAIRE ?

Si vous êtes licencié(e) en 2018, cette licence court jusqu'au 31 décembre 2018, mais vous pouvez la renouveler de façon anticipée pour être sûr de ne pas oublier si vous voulez pratiquer dès le 1er janvier !

Si vous avez souscrit une formule de stage de neuf jours ou des journées contacts, vous pouvez dès maintenant prendre une licence 2019 qui sera valable depuis la date de paiement jusqu'au 31 décembre 2019.

Cliquez [ici](#) pour souscrire votre licence 2019

ou utilisez la nouvelle WebApp FFVL. [Voir la procédure.](#)

LICENCES ET ASSURANCES 2019. QUOI DE NEUF ?

Une petite augmentation afin de poursuivre nos actions pour nos sports

Les tarifs de la licence sont en augmentation légère : de 0,5 à 2 € selon le type de licence.

Ils ont été adoptés, après discussion par notre dernière assemblée générale en mars 2018, par 57,52 % des suffrages exprimés (26,19 % contre et 16,29 % abstentions).

Même si les finances de notre fédération sont saines et permettent notamment d'investir sur des actions déterminantes pour nos sports, vous avez peut-être entendu par les médias que des menaces pèsent sur le financement public du sport.

Cette légère augmentation nous permet donc de préserver nos possibilités d'action :

ainsi en 2018, nous avons prévu de consacrer 584 000 € à l'ensemble de nos activités (développement, formation, compétition...) et en plus 18 000 € aux actions générales en faveur de la sécurité, 42 600 € aux actions jeunes et Educ'en ciel, 86 800 € aux sites de pratique (balises météo incluses). Pour les plus curieux le détail des rapports financiers et du budget prévisionnel sont complètement transparents, c'est ici : <https://federation.ffvl.fr/actus/assemblee-generale-2018>

Par ailleurs, le code du sport nous faisant obligation d'assurer en responsabilité civile (RC) tous nos licenciés, et après des négociations difficiles avec nos assureurs car le nombre de dossiers d'indemnisation, avec quelques dossiers lourds en 2017, est en augmentation constante (mais pas le nombre d'accidents si on le rapporte au nombre de licenciés), nous avons été contraints, d'augmenter les tarifs de cette assurance tout en obtenant que, pour cette année, l'augmentation qui aurait dû être mécaniquement de 30 % ne dépasse pas les 15 % .

Vous pourrez constater à travers la grille tarifaire (<https://federation.ffvl.fr/pages/2018>) que notre comité directeur du 16 juin 2018 a visé plusieurs objectifs :

- maintenir un effort de mutualisation entre tous : c'est un des rôles de toute assurance ;
- maintenir de bonnes garanties car c'est en cas de gros sinistre que nous avons besoin d'une solide couverture ;
- mieux répartir entre tous les coûts en fonction du rapport sinistres/primes, notamment en ce qui concerne la pratique encadrée qui engage nécessairement la responsabilité en direction d'un tiers.

Bien sûr parallèlement, de nombreuses actions sont engagées pour que notre accidentalité baisse. Voir : <https://federation.ffvl.fr/pages/securite-et-technique>

Nous avons aussi introduit quelques modifications plus techniques et plus ciblées

- Dans un but d'harmonisation, une licence unique est proposée pour la pratique du cerf-volant et du boomerang.
- Simplification des options individuelle accident & assistance rapatriement : quatre choix possibles sous forme de packs.
- Couverture assistance rapatriement avec deux options (Europe et monde).
- Simplification des indemnités journalières – deux choix possibles.

Toutes les informations utiles sur les licences-assurances [sont disponibles ici.](#)

